

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Monit.
belg***26018846***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**30 JAN. 2026**DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0471 800 377****Nom**(en entier) : **CORNIL FRERES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Srl**Adresse complète du siège : **Chaussée de Lessines, 295A 7060 SOIGNIES****Objet de l'acte : PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE****De la société CORNIL FRÈRES SRL, ayant son siège social Chaussée de Lessines 295A, 7060 Soignies, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.800.377.****L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation régulière.****Étaient présents :****• La société CORNIL INVEST SRL, détentrice de cinq cents (500) actions, représentant la totalité du capital social de la société CORNIL FRÈRES SRL.****L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.****ORDRE DU JOUR****1. Constatation de la détention de la totalité des actions par CORNIL INVEST SRL.****2. Constatation du décès de Monsieur Freddy CORNIL, ancien administrateur.****3. Démission de Monsieur Patrick CORNIL, administrateur.****4. Nomination d'un nouvel administrateur unique.****5. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.****1. Constatation de la détention intégrale du capital****L'assemblée constate que la société CORNIL INVEST SRL est désormais propriétaire de la totalité des cinq cents (500) actions composant le capital social de la société CORNIL FRÈRES SRL.****2. Constatation du décès de Monsieur Freddy CORNIL****L'assemblée constate le décès, survenu en 2024, de Monsieur Freddy CORNIL, ancien gérant de la société, et prend acte de la cessation de son mandat à cette date.****3. Démission de Monsieur Patrick CORNIL****Monsieur Patrick CORNIL, également gérant de la société, fait connaître sa volonté de se démettre de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la suite de la cession intégrale de ses parts sociales.****L'assemblée prend acte de sa démission et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Il est laissé à Monsieur Patrick CORNIL la faculté de contresigner le présent procès-verbal pour marquer son accord sur la présente constatation de démission et décharge.

4. Nomination d'un nouvel administrateur unique

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, la société CORNIL INVEST SRL, ayant son siège social Chaussée de Lessines 295A, 7060 Soignies, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1027.183.181, représentée par son représentant permanent Monsieur Damien CORNIL, Administrateur.

L'administrateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la représentation de la société, conformément au Code des sociétés et des associations.

5. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publication, de mise à jour de la Banque-Carrefour des Entreprises, et toutes autres formalités utiles.

Fait à Soignies, au siège social, le 6 novembre 2025, en deux exemplaires originaux.

Pour CORNIL INVEST SRL, associée unique représentant la totalité du capital social :

Damien CORNIL

Administrateur